

# SYNODE D'HIVER 7 - 8 décembre 2010

## Point 15



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn

Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

## Office de consultation sur l'asile (OCA); prestations supplémentaires sur mandat de la Conférence interconfessionnelle (CIC); rapport intermédiaire; information

### Proposition:

**Le Synode prend connaissance du rapport intermédiaire relatif aux prestations supplémentaires de l'Office de consultation sur l'asile (OCA) sur mandat de la Conférence interconfessionnelle.**

## Motifs

### 1. Situation initiale

Le Synode d'hiver 2006 a approuvé les prestations supplémentaires en faveur de l'Office de consultation sur l'asile (OCA) sur mandat de la Conférence interconfessionnelle «Réseau de soutien en faveur des requérants d'asile déboutés» et «Offre de formation sur la thématique de l'asile pour les collaborateurs des Eglises, les bénévoles, les catéchumènes et les élèves des cours d'instruction religieuse». Le montant de CHF 40'000.- est à la disposition de la Conférence interconfessionnelle (CIC) par projet et par année. Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure contribuent au montant total de CHF 80'000.- à hauteur de CHF 64'320.-. Le Synode a demandé un rapport intermédiaire au plus tard en 2010 pour vérifier si l'argent est bien utilisé.

L'OCA a remis au comité de la CIC en juin un rapport sur ces deux projets concernant la période 2008 à 2010. Le rapport intermédiaire ci-après se fonde essentiellement sur ces informations. En outre, la CIC a été informée chaque année par écrit sur les activités du réseau de soutien pour demandeurs d'asile déboutés.

### 2. Offre de formation sur la thématique de l'asile

Le cours d'information et de sensibilisation destiné aux écoles professionnelles et du secondaire supérieur, en place depuis des années et financé au début par un accord passé avec le canton de Berne, est également proposé aux paroisses depuis 2007 par décision du Synode. Un poste à 20% est à disposition à cet effet. Ce cours a pour but de susciter la compréhension pour des personnes qui ont quitté leur pays et qui cherchent une protection en Suisse de même que d'encourager une attitude différenciée face aux événements et aux problèmes concernant l'asile et les étrangers. Il est axé sur les besoins concrets et les demandes des groupes cibles en fonction du temps à leur disposition. Outre des informations générales, il est centré sur l'analyse active des expériences personnelles et des questions des participants en lien avec le fait de vivre ou de travailler avec des demandeurs d'asile.

L'offre était bien établie avant tout dans les écoles professionnelles. A partir de 2008, le service des migrations du canton de Berne a cessé de financer cette tâche dans le cadre de l'accord passé avec les Eglises. Les représentants des Eglises à la Commission de surveillance de l'OCA ont déclaré vouloir assumer avec l'argent des Eglises aussi les cours donnés dans les écoles professionnelles de façon à garantir la pérennité de cette offre à une échelle réduite.

Au cours des années précédentes de même qu'en 2007, 40 à 50 rencontres ont été organisées par année. En raison du départ à la retraite du responsable et d'une absence de longue durée de son successeur pour cause de maladie, il n'y eut que 19 rencontres en 2008 et que 15 rencontres en 2009. En 2010, le nombre de cours a de nouveau augmenté suite à l'engagement d'une nouvelle personne compétente. L'expérience montre que les paroisses font rarement appel à cette offre. Des dépliants et des informations générales ne suffisent pas. Il faut des contacts pour ouvrir les portes des paroisses, ce qui n'est pas très facile. Ce travail de mise en place a été sous-estimé. En 2008, lorsque le canton a dû ouvrir des lieux d'hébergement d'urgence en plusieurs endroits parce que le nombre des demandeurs d'asile avait fortement augmenté, l'OCA a pris contact avec les paroisses des régions concernées. Dès que de nouveaux lieux d'hébergement ont été ouverts, il a offert ses services de manière ciblée. Des mandats concrets n'en ont toutefois pas résulté. Depuis 2010, l'OCA organise plus souvent des rencontres qui sont mises au point en collaboration avec les paroisses intéressées et qui sont construites sur leurs ressources concrètes et leurs contacts, p.ex. avec une association de migrants.

Suite à la mise en réseau avec d'autres acteurs, l'OCA s'est impliqué de la manière suivante: en janvier 2008, il a collaboré au cours «Changements dans le domaine de l'asile – Que peuvent faire les paroisses?» avec le service Migration. En octobre 2008 et 2009, il est intervenu à la journée de la migration du cours destiné aux pasteurs et pasteurs stagiaires «Mon Eglise – une fenêtre ouverte sur le monde». Dans le cadre du Goûter et point conseil de Bienne pour les demandeurs déboutés et les sans-papiers (voir sous point 3), il a organisé en 2009 deux sessions de formation continue pour bénévoles. En avril 2010, il a proposé un cours de formation pour les bénévoles du Repas de midi de Berne et les assistantes sociales de la paroisse générale catholique-romaine de Berne.

Dans la situation économique actuelle, les informations sur l'asile/l'exode et la sensibilisation à la situation des demandeurs d'asile demeurent importantes. On ignore toutefois dans quelle mesure les paroisses insèrent ce devoir d'information dans leurs tâches ecclésiales.

### **3. Réseau ecclésial de soutien en faveur des demandeurs d'asile déboutés**

Ce projet a été développé en lien avec l'extension de la suppression de l'aide sociale pour les demandeurs d'asile déboutés au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sur la base des premières expériences faites avec l'aide d'urgence pour les demandeurs d'asile ayant reçu une décision de non-entrée en matière. Un groupe de travail composé de personnes provenant de différents services ecclésiaux et dirigé par l'OCA a effectué une analyse de la situation à l'attention de la CIC 2007 et a proposé des mesures qui ont été approuvées avec quelques adaptations. Ce rapport général du 27 avril 2007 forme la base pour les activités de ce projet. Comme les conditions-cadres changent constamment et que l'Etat modifie régulièrement l'exclusion concrète de l'aide sociale, une grande souplesse est toutefois requise.

#### *Mandat de coordination*

Dans le réseau de soutien, l'OCA se charge avant tout de coordonner les services ecclésiaux ainsi que de conseiller et d'accompagner les demandeurs d'asile déboutés. Actuellement (juin 2010), les institutions suivantes font partie du réseau:

- Armée du salut Aide aux réfugiés
- Aide ecclésiale aux passants et Bureau social de l'Armée du salut de Berne et de Bienne
- Service de consultation juridique (pour le domaine de l'asile et les personnes en situation de détresse)
- Service Migrations des Eglises réformées BE-JU-SO
- Service social de l'Eglise catholique-romaine de Berne
- Service bernois de consultation pour les sans-papiers

- Centre social protestant du Jura bernois (CSP)
- Réseau de solidarité
- Office de consultation sur l'asile (OCA), y compris les conseils pour le retour au pays
- Nouveau dès le mois de juin 2010: Le Pont, paroisse réformée française de Berne.

Chaque année, l'OCA organise deux à quatre séances pour toutes les institutions rattachées au réseau de soutien dans le but de favoriser les échanges, de développer des synergies, de recueillir les expériences et les connaissances des spécialistes au front et de coordonner les activités. Grâce à cela, les Eglises disposent d'informations solides sur la suppression concrète de l'aide sociale lorsqu'elles s'entretiennent avec le canton (cf. voir ci-après).

#### *Information*

Au début 2008, l'OCA a publié une information détaillée sur l'exclusion de l'aide sociale en français et en allemand à l'attention des paroisses, des pasteurs, etc. Une version pour le canton de Soleure a été mise au point en mars 2008; elle présente également la position des Eglises nationales. Ces documents figurent sur le site internet des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure (<http://www.refbejuso.ch/publikationen/migration-integration.html>) et de l'OAC ([www.kkf-ca.ch](http://www.kkf-ca.ch)). Au début 2008, l'OAC et le service Migrations ont organisé pour les paroisses un cours intitulé «Changement dans le domaine de l'asile – Que peuvent faire les paroisses?». Les institutions du réseau de soutien sont prêtes à se rendre dans les paroisses à leur demande.

#### *Echanges avec la Direction de la police et des affaires militaires et avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne*

Lors de la révision de la loi sur l'asile en 2006, les Eglises se sont prononcées contre la suppression de l'aide sociale et elles ont annoncé qu'elles observeraient l'application de la loi de façon critique. En 2010, le nombre de personnes obligées de vivre avec une aide d'urgence minimale pendant une longue durée a constamment augmenté. L'objectif de motiver les demandeurs d'asile déboutés à quitter notre pays n'a pas été atteint selon l'ampleur escomptée. Ceux-ci sont nombreux à disparaître de la statistique cantonale. Quelques-uns s'en vont vraiment, tandis que d'autres continuent de vivre chez nous sans papiers. Lors des rencontres entre des représentants des Eglises nationales et des cadres cantonaux, organisées chaque semestre par l'organe de contact pour les questions concernant l'asile et les réfugiés, les Eglises interviennent pour que le canton utilise la marge de manœuvre à sa disposition dans le règlement des cas de rigueur et la mise en œuvre de l'aide d'urgence avant tout en faveur des personnes vulnérables. Après plusieurs interventions au sein de cet organe, l'Office cantonal des migrations est prêt à accorder des solutions spéciales ou une aide matérielle complémentaire (p. ex pour des mères avec des nourrissons) dans les cas isolés (uniquement) et sur demande. La scolarisation des enfants dans des lieux d'hébergement collectif n'a été déclarée obligatoire par la Direction de l'instruction publique qu'en 2009. La dispensation des soins de santé reste problématique. En revanche, le canton a agrandi le service de conseil et d'aide pour les retours au pays, ce qui était souhaité également par les Eglises depuis longtemps.

Après avoir envoyé en avril 2007 une lettre au Conseiller d'Etat Käser concernant la mise en œuvre de la nouvelle réglementation pour les cas de rigueur, le CIC a pu s'entretenir avec lui au début 2008. En novembre 2009, le CIC lui a une nouvelle fois écrit pour lui faire part de ses préoccupations concernant l'autorisation des cas de rigueur, les violations dans l'aide d'urgence et la situation des personnes qui vivent de cette aide depuis un certain temps déjà.

#### *Extension massive des postes spéciaux existant déjà au sein des Eglises*

Les services rattachés au réseau de soutien ont dû élargir leurs offres pour donner aux personnes exclues de l'aide sociale un accès aux informations et aux conseils, leur permettre d'avoir des contacts et des échanges avec d'autres personnes et leur apporter un soutien matériel complémentaire minimal unique.

Les Eglises nationales ont participé de la manière suivante au cofinancement de ces tâches: Les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure ont versé une partie de leur collecte de Noël 2008 à l'aide aux passants des Eglises à Berne, Bienne et Thoune et une partie de la collecte de Noël

2009 au Repas de midi pour demandeurs d'asile déboutés à Berne et à Soleure ainsi qu'au Goûter et point conseil de Bienne. L'Eglise catholique a fait, lors des collectes de décembre 2009 et 2010, un appel spécial en faveur de tâches analogues assumées par son service social.

Le montant de CHF 40'000.- versé pour le projet Réseau de soutien ecclésial permet de financer à l'OCA un poste à 10% (2007: 15 %) pour la coordination et le travail à accomplir. En fin d'année, la commission de surveillance de l'OCA attribue le solde à des projets et des institutions qui conseillent des demandeurs d'asile déboutés.

- 2007: CHF 10'000 au service de consultation juridique et CHF 5'000 au service social de l'Eglise catholique-romaine
- 2008: CHF 8'000 au service social de l'Eglise catholique-romaine et CHF 12'000.- à l'aide aux passants de Berne et de Bienne
- 2009: CHF 12'000 au Goûter et point conseil de Bienne, CHF 4'000.- à l'aide aux passants de Berne et au Repas de midi pour demandeurs d'asile déboutés à Soleure.

#### *Goûter et point conseil de Bienne*

En 2007 déjà, il était clair qu'il manquait à Bienne une offre spéciale pour demandeurs d'asile déboutés et qu'elle devait être concrétisée d'urgence, en particulier en raison de sa proximité avec le lieu d'hébergement collectif de Lyss. Il a fallu quelque temps avant de trouver un endroit approprié et les «bons» acteurs. C'est en février 2009 que le Goûter et point conseil a démarré pour les demandeurs d'asile déboutés et les sans-papiers de Bienne. Au niveau opérationnel, le projet biennois est une coopération entre l'aide aux passants/Bureau social de l'Armée du Salut de Bienne et le service de consultation pour sans-papiers de Berne. Il a été ouvert avec le soutien organisationnel du service Migrations et de l'OCA (concept, travail avec les médias, acquisition de moyens, formation continue des bénévoles). Le projet repose sur une infrastructure existante. Le service de consultation pour sans-papiers doit son existence au mandat de prestations de la Croix-Rouge suisse dans le cadre duquel elle met aussi des fonds à disposition pour l'aide matérielle d'urgence.

L'ouverture du Goûter et point conseil de Bienne en mai 2009 a suscité un écho favorable dans les médias. Depuis le début, la capacité d'accueil de ce lieu de rencontre est saturée. On a tenté de sensibiliser de plus larges milieux, dont aussi les autorités de Bienne, au moyen du rapport d'activité 2009. Le projet a obtenu de petits montants des Eglises biennoises tout en y acquérant une certaine notoriété. A l'expiration de la phase pilote à fin 2010, la responsabilité du projet reviendra aux acteurs biennois dans le cadre du groupe d'accompagnement.

#### *Projet de parrainage*

Conformément à un projet intéressant des Eglises et à une décision du gouvernement cantonal vaudois (Charte du partenariat solidaire, Lausanne 2005), on a voulu mettre sur pied une équipe de parrains et de marraines dans des cas exemplaires de demandeurs d'asile déboutés (une personne des milieux d'Eglise et une de la politique). Les parrains et marraines auraient rompu l'isolement de ces personnes et les auraient soutenues dans les démarches administratives et pour les demandes d'aide de rigueur. Les doutes émis pour la réalisation de cette idée et le manque de temps en ont empêché la mise en œuvre.

### **Situation actuelle et perspectives**

Conformément à la statistique du service Migrations, env. 740 personnes tenues de partir vivaient dans le canton de Berne à fin juin 2010, dont env. 165 étaient incarcérées. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la statistique a enregistré 2001 ordres de départ: 677 personnes ont quitté le pays et 907 personnes ont «disparu». Le reste concerne différentes réglementations allant de personnes «décédées» à «reprise de la procédure d'asile». Le nombre de personnes disparues augmente constamment tandis que le nombre de personnes qui reçoivent une aide d'urgence est relativement stable depuis le début 2009.

Les besoins dans ce domaine ne diminuent donc pas comme on l'avait espéré à l'origine, mais ils augmentent. Dans la conclusion de l'étude «La problématique des requérants d'asile déboutés qui perçoivent l'aide d'urgence sur une longue période», mandatée par l'Office fédéral des migrations

pour 2010, on peut lire ceci: «La suppression de l'aide sociale et son extension le 1<sup>er</sup> janvier 2008, dont le but était de rendre le séjour en Suisse des requérants d'asile déboutés moins attrayant et, par là-même, de les inciter à partir de manière autonome, n'a malheureusement pas empêché une minorité d'entre eux de rester durablement sur le territoire helvétique. En effet, l'aide d'urgence représente, pour ces personnes, un scénario moins catastrophique que le retour dans leur pays d'origine. Aussi les autorités doivent-elles aujourd'hui s'attendre à ce qu'un nombre non négligeable de requérants déboutés perçoivent l'aide d'urgence durant plusieurs années.»

Le réseau de soutien des Eglises prévoit pour le maintien de la dignité humaine de ces personnes les besoins prioritaires suivants: des activités pour pallier un peu au manque de perspectives, une aide d'urgence complémentaire unique p.ex. pour l'obtention de papiers d'identité dans le pays d'origine, des lieux de rencontre à proximité des lieux d'hébergement collectifs au Brünig et en Haute-Argovie, des bénévoles qui s'engagent dans ce domaine.

La tendance existe dans le canton de Berne de laisser aux services spécialisés le soin d'accompagner et de soutenir les demandeurs d'asile déboutés, ce qui explique en partie la complexité des questions et la remise de l'aide d'urgence dans les lieux d'hébergement collectif suite à la politique du canton, ce qui fait perdre aux personnes concernées leurs relations avec leur domicile actuel, qu'elles ne peuvent plus conserver par manque d'argent. Les services spécialisés ne peuvent toutefois pas résoudre ces problèmes à eux seuls. Il est important que le peuple (des Eglises) reste vigilant et informé.

En mars 2010, le pasteur Andreas Nufer et une volontaire du réseau de solidarité de Suisse orientale ont participé à la retraite du réseau de soutien des Eglises. Cette journée a donné la possibilité aux participants de «recharger les batteries», ce qui a été vivement apprécié. L'élan provenant de la Suisse orientale a donné de nouvelles impulsions:

- A fin octobre, inviter les personnes qui sont engagées bénévolement dans ce domaine à une rencontre sur le thème «Ensemble, nous sommes forts». Dans le canton de Berne, il existe aussi des personnes qui s'engagent bénévolement mais elles travaillent dans de multiples groupements et un réseau fait défaut ici.
- Lors des consultations, outre le traitement des problèmes quotidiens, cibler aussi les ressources personnelles des demandeurs d'asile déboutés. Si ces capacités peuvent être utilisées pour d'autres personnes concernées ou aussi dans les rencontres avec la population locale, c'est alors un moyen de lutter contre l'absence de perspectives.
- Pour beaucoup de personnes tenues de quitter le pays, Dieu est une source de réconfort. Leur faciliter la participation aux services religieux de nos Eglises ou de leurs groupes de foi est un projet du service Migrations.

Les échanges, le soutien mutuel et la collaboration, rendus possibles par le réseau de soutien des Eglises, sont très précieux pour les services impliqués et indirectement pour tous les demandeurs d'asile. Les personnes concernées remercient les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure de leur soutien.

Le Conseil synodal